

# TARIFS COMMUNAUX

à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011

## LOCATION DE LA SALLE GEORGES MELIES

Chaque association de la commune bénéficie d'une utilisation gratuite de la salle entre le 1<sup>er</sup> Janvier et le 31 décembre.

### SOCIETES LOCALES

Fêtes organisées directement par les écoles	Gratuit
Associations locales ou organismes d'intérêt communal :	50,00 €
Conférences, réunions politiques, philanthropiques, religieuses ou syndicales, avec ou sans projection de film et entrée gratuite	42,00 €
Assemblée Générale de Sociétés Locales avec ou sans projection de film et entrée gratuite	Gratuit
<u>Forfait chauffage :</u>	55,00 €
<u>Location bar :</u>	23,00 €
<u>Cuisine :</u>	
- utilisation pour réchauffage et utilisation sommaire sans couverts	20,00 €
- Utilisation pour repas	0,60 € par couvert
+ location habituelle de la salle à ajouter dans tous les cas	

### TARIFS DE BASE DE REMBOURSEMENT EN CAS DE CASSE OU DE DETERIORATION DES COUVERTS

■ verre à eau	1,00 €
■ verre à vin, chope	1,00 €
■ cuillères à soupe	1,00 €
■ cuillères à café	0,70 €
■ fourchette	1,00 €
■ couteau	2,00 €
■ broc	1,50 €
■ louche	3,20 €
■ soupière	11,00 €
■ fourchette à service	3,20 €
■ cuillère à ragoût	3,20 €
■ plat ovale	6,50 €
■ plat à gratin	7,50 €
■ corbeille à pain	5,20 €
■ salière, poivrière	1,00 €
■ ramasse couverts	8,00 €
■ assiette plate et creuse	1,70 €
■ assiette à dessert	1,40 €
■ tasse et sous-tasse à café	1,20 €

### TARIFS DE NETTOYAGE DE LA CUISINE PAR LE PERSONNEL COMMUNAL :

60,00 €

SOCIETES OU ORGANISMES ETRANGERS A LA COMMUNE

Matinée, soirée ou journée 290,00 €

RESTAURATEURS ET AUX PARTICULIERS NEXONNAIS

**Vins d'honneur à l'exclusion de toute autre manifestation**

Location salle 110,00 €  
Utilisation bar 40,00 €  
Chauffage 55,00 €

LOCATION DE LA SONORISATION :

SOCIETES LOCALES : Gratuit

SOCIETES OU ORGANISMES ETRANGERS A LA COMMUNE

RESTAURATEURS ET PARTICULIERS NEXONNAIS :

Location matériel 39,00 €  
Intervention du personnel communal (en heures passées)

**Quelle que soit l'utilisation, un forfait de 80 € sera facturé si l'installation, le montage et le démontage du matériel sont assurés par le personnel communal. Dans le cas contraire, la mise en place, l'enlèvement des tables et le nettoyage de celles-ci et des locaux seront à la charge des utilisateurs. Si après utilisation, il est constaté que la cuisine n'a pas été convenablement nettoyée, un forfait de 50 € sera facturé.**

LOCATION DE TABLES DEMONTABLES ET CHAISES BOIS :

La chaise, avec minimum de perception de 8,00 € 0,80 €  
Quel que soit le nombre de tables louées sans jamais dépasser 10 : 20,00 €

LOCATION SALLE CAMPING (associations, organismes de formation, organismes sociaux, entreprises,...)

■ la journée sans chauffage 30,00 €  
■ la journée avec chauffage 40,00 €  
■ la semaine sans chauffage 92,00 €  
■ la semaine avec chauffage 130,00 €

LOCATION DES GRILLES D'EXPOSITIONS Y COMPRIS CLAUSTRA CHATAIGNER

1 à 6 grilles 8 € / semaine  
7 à 10 grilles 16 €/semaine  
+ de 10 grilles 19 €/semaine

**DROIT DE PECHE**

Mois 15,00 €  
De 12 à 16 ans 5,00 €  
Saison 60,00 €  
Saison (adhérent à La Gaule Nexonnaise) 50,00 €

**BIBLIOTHEQUE** 10,00 €

**LOCATION DES LOGEMENTS ET DES GARAGES :**

Tous les loyers de la commune seront réévalués, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, sur la base de l'indice de référence des loyers (valeur 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année n-1, dernier indice connu à la date du 1<sup>er</sup> janvier).